ARRETE n°A2020-440 en date du 16/07/2020

Objet : DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CELINE DOCET RESPONSABLE ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET ENTREPRENEURIAT DU SECTEUR SEINE-AMONT, AU SEIN DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

VU la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 fixant les droits et les obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry sur Seine ;

VU les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service ;

VU la délibération du Conseil territorial du 15 juillet 2020 portant élection du Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

CONSIDÉRANT que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité, le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre doit déléguer sa signature à des fonctionnaires d'autorité ;

CONSIDÉRANT que Madame Céline DOCET exerce les fonctions de Responsable Accompagnement des Entreprises et Entrepreneuriat du Secteur Seine-Amont ;

ARRÊTE

Article 1er : Délégation est donnée à Madame Céline DOCET, Responsable Accompagnement des Entreprises et Entrepreneuriat, pour signer sous la responsabilité et la surveillance du président, pour les affaires relevant du Secteur Seine-Amont, les :

- Attestation du service fait sur facture ;
- Bons de commande, ordres de services, actes d'exécution et de règlement de dépenses dans la limite de 40.000 €HT ;

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée, affiché et publié au registre des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne ;
- Madame la Trésorière de Vitry sur Seine

À Orly, le 16/07/2020

Le Président de l'Etablissement
Public Territorial,
Michel Leprêtre

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Notifié le :
Envoyé en préfecture le :
Affiché le :